

*Accords fiscaux—Loi*

On rit souvent lorsque nous nous répétons en parlant de la création de 580,000 emplois. On rit aussi lorsqu'on dit que nous avons les taux d'intérêt les plus bas depuis huit ans, mais pourtant, monsieur le Président, c'est grâce à nos mesures de responsabilités fiscales et financières que nous avons, aujourd'hui, des taux d'intérêt qui permettent à la famille moyenne canadienne de s'acheter une maison, tandis qu'il y a à peine deux ans les taux étaient de 22 et 23 p. 100 et les gens perdaient les maisons qu'ils avaient achetées.

Monsieur le Président, il faut donc considérer cette mesure que nous prenons dans ce projet de loi dans le contexte de notre programme général de responsabilités financières et dans nos efforts pour mettre de l'ordre dans nos affaires.

Au niveau de cette question du déficit, monsieur le Président, j'avais cité plus tôt aujourd'hui au député de Laurier (M. Berger) un éditorial du journal *La Presse* de M. Roy qui semble être un être sensé, qui disait que, et je cite:

Comme cette nouvelle disposition avait suscité des protestations véhémentes . . .

Il parlait alors de la révision de la formule que le gouvernement fédéral avait. Alors, c'était pour cela que . . .

. . . Ottawa avait consenti à polonner jusqu'au 31 mars 1985 la «garantie de recettes fiscales». Les provinces savent donc depuis trois ans qu'elles ne recevront pas pour l'exercice 1985-1986 les sommes qu'elles escomptaient.

Et j'avais dit et j'avais aussi cité qu'il disait:

Ce n'est pas M. Mulroney qui a pris cette décision. Et ce n'est pas une surprise pour le Québec.

Alors, je voudrais le répéter parce qu'hier, dans le budget du Québec, on semble essayer d'attribuer au très honorable premier ministre (M. Mulroney), notre premier ministre, des mobiles qui ne sont pas du tout les siens.

Donc, monsieur le Président, je voudrais terminer en disant que ce projet de loi cadre dans notre programme de responsabilité financière générale.

Jusqu'à maintenant, nous avons déjà vu les bons résultats de toutes nos mesures dans ce domaine économique. Nous avons vu, comme je l'ai dit tout à l'heure, la création d'emplois, nous avons vu la baisse des intérêts, nous avons vu le fait qu'on a atteint la cible dans la diminution du déficit, nous avons un programme de réduction du déficit. On sait très bien, monsieur le Président, que sans cette réduction du déficit, sans la réduction de la dette nationale qui grève beaucoup le Trésor canadien, nous n'arriverons pas à avoir la relance économique qu'il nous faut.

Vous savez, monsieur le Président, c'est absolument essentiel pour les provinces aussi que cette relance et cette expansion économique aient lieu, parce que les provinces aussi ont besoin d'un climat fiscal au niveau fédéral, de politiques responsables, parce que si les intérêts sont élevés, les provinces en souffrent énormément, comme les contribuables, naturellement, mais les provinces en souffrent énormément. S'il y a des hauts taux de chômage, des gens qui épuisent leur assurance et qui tombent sur l'aide sociale, les provinces en souffrent énormément.

• (1440)

Donc, ce projet de loi a à cœur l'avenir de nos programmes sociaux, la responsabilité financière de notre gouvernement et de notre pays pour assurer un avenir à ces programmes sociaux essentiels et aussi pour assurer que l'on développe notre potentiel.

Monsieur le Président, il ne faut pas regarder ce projet de loi comme un projet de loi *ad hoc*, dans le vide, mais il faut le voir dans son contexte de programme très sérieux, déterminé, courageux même, parce qu'on peut voir les réactions qu'on a eues. Cela fait les manchettes quand les gens prennent des mesures responsables, comme c'est très facile de faire les manchettes en prenant des mesures irresponsables, comme il arrive souvent à l'opposition . . . Alors, cela demandait du courage pour prendre des mesures du genre.

Monsieur le Président, je déplore, lorsque par souci de chercher des manchettes, l'opposition se sert de slogans et de critiques qui sont tellement simplistes qu'ils obscurcissent vraiment les raisons pour lesquelles ce projet de loi a été présenté.

Je voudrais terminer, monsieur le Président, en demandant à mes collègues de l'opposition de bien déférer ce projet de loi au Comité législatif pertinent le plus rapidement possible, pour qu'on puisse à ce moment-là, dans un comité, se pencher sérieusement sur certains aspects de la législation qui pourraient peut-être être bonifiés. Je demanderais que plutôt que de nous apporter encore d'autres amendements qui demandent de retarder d'un autre six mois, d'un an le renvoi de ce projet de loi à son comité pertinent, on l'achemine au comité pertinent, pour qu'on puisse y travailler sérieusement.

**M. le vice-président:** Questions ou commentaires. L'honorable député de Saint-Denis (M. Prud'homme) a la parole.

**M. Prud'homme:** Monsieur le Président, je parlerai très brièvement. Est-ce que l'honorable députée sait qu'un amendement de reporter à six mois, c'est pour permettre de mieux réfléchir? Je comprends qu'au Comité, nous pourrons certainement bonifier le projet de loi, mais l'expérience des 18 derniers mois nous a appris que toute tentative de bonifier, de rendre meilleurs des projets de loi aux comités parlementaires . . . j'en ai présidé un, je me suis abstenu de voter. Mais aucun amendement de fond proposé par l'opposition, si ma mémoire est fidèle, des deux partis n'avait été accepté.

Alors, la raison des six mois, c'est pour permettre aux gouvernements qui vont être directement impliqués de faire un dernier appel au gouvernement.

Alors, est-ce que l'honorable députée ne serait pas prête à laisser une chance au gouvernement de suspendre pour six mois l'application de ce projet de loi pour permettre au gouvernement de mieux scruter à la loupe les implications de ce projet de loi? Nous avons, par exemple, un nouveau gouvernement qui vient d'être élu à l'Île-du-Prince-Édouard, indépendamment de sa couleur politique. Ce nouveau gouvernement devra maintenant examiner les livres financiers de la province, voudra savoir quelles sont les implications, quels sont les revenus possibles, quels étaient les revenus anticipés et quels seront les revenus maintenant. Alors c'est l'objet d'une . . . ce n'est pas pour retarder inutilement que nous demandons—de même que l'autre parti dans cette Chambre l'a demandé—de remettre de six mois. C'est pour permettre justement aux principaux intéressés de se ressaisir. La preuve c'est que le gouvernement du Québec, hier soir, dans le dépôt de son budget, dit: Voici, nous allons imposer une nouvelle taxe de 148 à 152 millions, j'y vais par coeur, à moins que le gouvernement fédéral ne revienne sur ses intentions.